

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL**  
**Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien MATHIVET, Maire.

Présents : M. MATHIVET Damien, Mme FRANCOIS Maud, Mme CLAUSS Marcelline, Mme THIRION Stéphanie, Mme CARRE Loriane, M. TESSIER Pierre, Mme ZIEGLER Elisabeth, M. VOLFF Nicolas, Mme AUDREN Sonia.

Absents excusés : M. BAUDOIN Olivier qui donne procuration à Mme FRANCOIS Maud

Absents : Mme MOY Dominique, M. BIET Thierry

Quorum : 9 membres

A été nommée secrétaire : Mme ZIEGLER Elisabeth

**ORDRE DU JOUR**

*2025-001 : Election du secrétaire de séance*

*2025-002 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024*

*2025-003 : Personnel communal – création d'un contrat unique d'insertion CAE PEC (droit privé)*

**Délibération n°2025-001 : Election du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Elisabeth ZIEGLER, secrétaire de séance.

**Délibération n°2025-002 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de sa séance du 16 décembre 2024.

**Délibération n°2025-003 : Personnel communal – création d'un contrat unique d'insertion CAE PEC (droit privé)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'agent administratif à compter du 20 janvier 2025 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 20h45

Affiché le **15 JAN. 2025**

La secrétaire de séance,  
Mme Elisabeth ZIEGLER



Le Maire,  
Damien MATHIVET

